

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 MARS 2024		
NUMERO	OBJET	VOTE
21032024-1	POUVOIRS EXERCÉS PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS	A pris acte
21032024-2	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	<i>Pour :10 / Contre : 0 / Abstention : 0</i>
21032024-3	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023	<i>Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</i>
21032024-4	AFFECTATION DU RÉSULTAT	<i>Pour : 11 / Contre : 0 / Abstention : 0</i>

François ILLE,

Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Date de la convocation :
11/03/2024
Date d'affichage :
11/03/2024

Objet: Pouvoirs exercés par
délégation du conseil municipal
- Compte rendu des décisions.
N°21032024-1

Le jeudi vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Clothilde BLANCHART, Robert JÉRÔME, Dominique DUTRON, Clara PEDERSOLI, Jean-Michel SCALABRE, Laurent DEHAN, Michel BIGONZI, Isabelle FOREST

Absents excusés ayant donné pouvoir : Odile WILHELM
ayant donné procuration à Isabelle FOREST

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel SCALABRE

Conformément aux dispositions de l'article L2122-21 et L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a confié au Maire une partie de ses attributions par délibération n° 18062020-1 du 18 juin 2020.

Conformément à ces dispositions, Monsieur le Maire doit rendre compte, au conseil municipal, des décisions prises en application de ces délégations.

Compte-rendu des décisions : Néant

Compte-rendu des Déclarations d'Intentions D'aliéner (DIA) : Néant

Vous êtes invités à en prendre acte.

A Pris Acte.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire agissant par délégation du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel SCALABRE



Le Maire,
François ILLE



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 084-218400117-20240321-21032024_1-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Date de la convocation :
11/03/2024
Date d'affichage :
11/03/2024

Objet : Compte administratif
2023
N°21032024-2

Le jeudi vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Clothilde BLANCHART, Michel BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE, Isabelle FOREST

Absents excusés ayant donné pouvoir : Odile WILHELM ayant donné procuration à Isabelle FOREST

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel SCALABRE

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. PELATAN Benoît, Adjoint aux finances, délibérant sur le compte administratif 2023 dressé par M. François ILLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Budget	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement 2023	BP 2023	Recettes nettes 2023	Dépenses nettes 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de Clôture 2023
Investissement	-100 066.46		342 523.73	69 808,40	179 607,79	133 637.62	33 571.16
Fonctionnement	391 872€37	83 796.46	581 474.78	372 159,39	256 968,59	92 842.51	400 918.42
Total	291 805.91	83 796.46	923 998.51	441 967,79	436 576,38		434 489.58

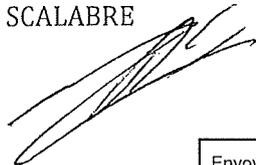
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs du compte des gestions relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote.

Pour : 10 votes dont 1 vote par procuration
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance
Jean-Michel SCALABRE



Le rapporteur,
Benoît PELATAN



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 084-218400117-20240321-21032024_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Date de la convocation :
11/03/2024
Date d'affichage :
11/03/2024

Objet : Compte de gestion 2023
N°21032024-3

Le jeudi vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Clothilde BLANCHART, Michel BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE, Isabelle FOREST

Absents excusés ayant donné pouvoir : Odile WILHELM ayant donné procuration à Isabelle FOREST

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel SCALABRE

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitif, supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement, des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- 1) Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2023 ;
- 2) Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- 3°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 4°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes ;
- 5°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;
- 6°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 10 votes dont 1 par procuration

Contre : 0

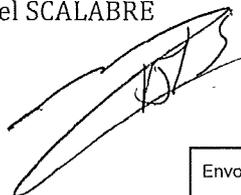
Abstention : 0

A l'unanimité des présents

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Jean-Michel SCALABRE



Le rapporteur,

Benoît PELATAN



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 084-218400117-20240321-21032024_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
LE BEAUCET

SEANCE DU 21 MARS 2024

Nombre de membres
CM En exercice Présents
11 11 10
Procuration : 1

Date de la convocation :
11/03/2024
Date d'affichage :
11/03/2024

Objet : Affectation du résultat
N°21032024-4

Le jeudi vingt-et-un mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans le lieu habituel, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur François ILLE, Maire.

Présents : François ILLE, Benoît PELATAN, Robert JÉRÔME, Clara PEDERSOLI, Laurent DEHAN, Dominique DUTRON, Clothilde BLANCHART, Michel BIGONZI, Jean-Michel SCALABRE, Isabelle FOREST

Absents excusés ayant donné pouvoir : Odile WILHELM ayant donné procuration à Isabelle FOREST

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Jean-Michel SCALABRE

Rapporteur : Benoît PELATAN

Affectation du résultat 2024 :

Benoît PELATAN expose que le compte administratif 2023 ayant été voté par délibération N°21032024-2 en date du 21 mars 2024, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat qui consiste à transférer en section d'investissement, une partie de l'excédent de fonctionnement qui doit être au moins égale au déficit du résultat de la section d'investissement augmenté du déficit des restes à réaliser, soit :

Il rappelle à l'assemblée les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget de la Commune :

En section de fonctionnement :	400 918€42
En section d'investissement :	33 571€16€

Sachant que :

Le montant des restes à réaliser de dépenses d'investissement à reprendre en 2024 est de :
35 000,00 €

Le montant des restes à réaliser en recettes d'investissement à reprendre en 2024 est de :
Néant

Qu'il en résulte un solde déficitaire des restes à réaliser de : 35 000.00 €

Que le résultat de clôture d'investissement 2023 est de	33 571€16 €
Que le solde des restes à réaliser de 2023 en est de	35 000.00€
Soit un solde déficitaire d'investissement de	- 1 428.84€

Pour assurer l'autofinancement d'investissement il serait souhaitable de prélever la somme de **1 428€84 €** sur l'excédent de fonctionnement, et de laisser la somme de **399 489€58** en excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil est invité à délibérer.

Sur proposition de l'adjoint aux finances, le conseil municipal décide :

- D'affecter une partie du résultat de fonctionnement 2023 à hauteur de 1 428.84€, en

section d'investissement du budget primitif 2024 et de reporter le reliquat, soit 399 489.58€, en section de fonctionnement, article 002 « excédent de fonctionnement reporté ».

Pour : 11 votes dont 1 par procuration

Contre : 0

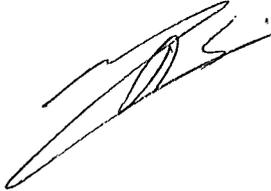
Abstention : 0

A l'unanimité des présents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance

Jean-Michel SCALABRE



Envoyé en préfecture le 21/03/2024
Reçu en préfecture le 21/03/2024
Publié le
ID : 084-218400117-20240321-21032024_4-DE

Le rapporteur,

Benoît PELATAN



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 11/03/2024

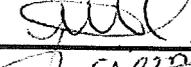
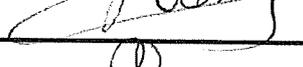
Présenté par Benoît PELATAN (1),

A Salle du Conseil Municipal, le 21/03/2024

Délibéré par l'assemblée l'assemblée délibérante (2), réunie en session ordinaire

A Salle du Conseil municipal, le 21/03/2024

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée délibérante (2),(3),

001. ILLE François , Maire	
002. PELATAN Benoît , 1er adjoint	
003. BIGONZI Michel , 2e adjoint	
004. PEDERSOLI Clara , 3ème adjoint	
005. JEROME Robert , Conseiller municipal	
006. WILHELM Odile , Conseillère municipale	
007. DUTRON Dominique , Conseiller municipal	
008. SCALABRE Jean-Michel , Conseiller municipal	
009. BLANCHART Clothilde , Conseillère municipale	
010. FOREST Isabelle , Conseillère municipale	
011. DEHAN Laurent , Conseiller municipal	

Certifié exécutoire par Benoît PELATAN (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

21 MARS 2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le

ID : 084-218400117-20240321-21032024_2-DE



